ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

accidents

Question écrite n° 3764

Texte de la question

Après la tragique collision entre un train et un camion, survenue le 8 septembre dernier, au passage à niveau de Port-Sainte-Foy en Dordogne, M. Pierre Brana attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les dangers de ces structures. La Gironde, notamment le Médoc, compte un nombre important de passages à niveau ne disposant que d'un minimum de signalisation et présentant un réel danger. Depuis une vingtaine d'années, le conseil général de la Gironde a contribué à la suppression d'un certain nombre de passages à niveau, apportant sa contribution financière au maître d'ouvrage, la SNCF. En 1993, le plan départemental d'action de sécurité routière avait mis à l'ordre du jour de ses travaux ce problème. Une commission réunissant des représentants de l'Etat, de la SNCF et de divers organismes avait été constituée et plusieurs actions menées. Pour autant, la situation reste préoccupante pour un nombre considérable de passages à niveau. Plusieurs accidents graves sont d'ailleurs survenus en Gironde et dans le Médoc. Il est urgent que les différents partenaires concernés par ce dossier décident d'actions concrètes (déviations, ouvrages d'art) et d'aménagements (signalétique, ralentisseurs...), afin d'améliorer la sécurité. Le coût unitaire d'ouvrages d'art est certes élevé et le nombre de sites important, mais le prix d'une vie ou celui d'un handicap ne justifient-ils pas que l'on s'engage dans un ambitieux programme de transformation de ces structures ? En conséquence, il lui demande de préciser quels moyens et quel calendrier sont prévus au niveau national et local pour remédier rapidement à cette situation.

Texte de la réponse

Le traitement des problèmes de sécurité posés par le croisement entre les trafics routier et ferroviaire constitue un volet important de la politique de sécurité routière et ferroviaire. A la suite du tragique accident de Port-Sainte-Foy, le ministre chargé des transports a demandé qu'une commission d'enquête technique et administrative analyse les circonstances de cet accident et en détermine les causes. Il a également demandé que lui soient faites toutes propositions susceptibles de sécuriser les passages à niveau où des risques particuliers peuvent exister. Le rapport de cette commission a été remis au ministre à la fin de l'année 1997. A la lumière des constatations effectuées et des recommandations formulées dans ce document, le ministre va lancer un programme pluriannuel d'amélioration de la sécurité des passages à niveau. Cette démarche vise notamment à améliorer la coordination des différents partenaires concernés, à faire évoluer le comportement de l'usager de la route et à améliorer l'équipement et la perception des passages à niveau. Elle s'accompagnera de la mise en place de crédits spécifiques pour financer la suppression de passages à niveau et d'autres mesures d'amélioration de la sécurité. C'est ainsi que, dès 1998, l'Etat devrait consacrer 50 MF à cette action, crédits auxquels viendront s'ajouter les participations de Réseau Ferré de France (RFF) et des collectivités territoriales. Par ailleurs, et sans attendre, la SNCF et RFF ont entrepris un examen attentif du problème que posent les passages à niveau de la Gironde.

Données clés

Auteur : M. Pierre Brana

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE3764

Circonscription : Gironde (5e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3764
Rubrique : Transports ferroviaires
Ministère interrogé : équipement et transports
Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 septembre 1997, page 3149
Réponse publiée le : 20 avril 1998, page 2262